



Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-trois, le 15 juin à 14 heures et 30 minutes, le Comité syndical du syndicat mixte Decoset s'est réuni dans la Salle du Conseil de Balma, sous la présidence de Monsieur Vincent TERRAIL-NOVES, Président.

Etaient présents : M. AURY (TOULOUSE METROPOLE), M. BOUCHE (C.C. DES COTEAUX DU GIROU), M. CHARPENTIER (C.C. GRAND OUEST TOULOUSAIN), M. DARENGOSSE (C.C. VAL'AÏGO), M. DUMOULIN (C.C. VAL'AÏGO), M. ESPIC (TOULOUSE METROPOLE), MME ESQUERRE (C.C. DES COTEAUX DE BELLEVUE), M. FOUCHOU-LAPEYRADE (TOULOUSE METROPOLE), MME GIBERT (C.C. FRONTONNAIS), MME MAGDO (TOULOUSE METROPOLE), M. MOIGN (C.C. HAUTS TOLOSANS), MME MOURGUE (TOULOUSE METROPOLE), M. NORMAND (C.A. SICOVAL), M. SAVIGNY (C.C. DES COTEAUX BELLEVUE), M. TERRAIL-NOVES (TOULOUSE METROPOLE), M. TRAUTMANN (TOULOUSE METROPOLE), MME URSULE (TOULOUSE METROPOLE)

Etaient excusés : M. BERTORELLO (TOULOUSE METROPOLE) M. JOP (TOULOUSE METROPOLE), MME OUSMANE (TOULOUSE METROPOLE), M. PERE (TOULOUSE METROPOLE), M. RIQUET (TOULOUSE METROPOLE)

Excusés ayant donné pouvoir :

M. CHOLLET (TOULOUSE METROPOLE) POUVOIR A M. TERRAIL-NOVES

Etaient absents : M. BAGUR (C.C. HAUTS TOLOSANS), M. CAPEL (C.C. DES COTEAUX DU GIROU), M. CARRAL (C.A. SICOVAL), MME GOMEZ (C.C. GRAND OUEST TOULOUSAIN), M. MANERO (TOULOUSE METROPOLE), M. OF (C.C. FRONTONNAIS), M. ROUSSEL (C.A. SICOVAL), M. SIMON (TOULOUSE METROPOLE), M. TRONCO (C.A. SICOVAL),

Date de la convocation : VENDREDI 9 JUIN 2023

Secrétaire de séance : M. FOUCHOU-LAPEYRADE

D2023-41 – Avenant à la Convention d'entente avec SAGe relative à la valorisation de déchets verts

Une convention d'entente a été conclue entre le SIVOM SAGe et Toulouse Métropole le 1^{er} octobre 2022 pour 3 ans, puis renouvelée, par accord des organes délibérants des deux parties et conformément aux dispositions de la convention. Son terme est ainsi fixé au 1^{er} octobre 2025.

Elle a pour objet la création d'une entente et la définition des engagements de chaque partie pour l'exercice de leur mission en matière de collecte, de valorisation et d'élimination des déchets verts et boues d'épuration des eaux usées.

Par cette convention les parties entendent coopérer pour :

- D'une part, assurer une mission dans les conditions économiques les plus favorables de transport et de traitement des déchets verts.
- D'autre part, exploiter une installation de compostage de boue/déchets verts dans une situation optimale par un apport en déchets verts permettant d'absorber les boues produites par la station d'épuration de Cugnaux dont la capacité nominale a été augmentée.

Par ailleurs, l'installation de compostage de boue/déchets verts connaît un besoin accru d'apport de déchets verts non broyés répartis sur l'année en provenance des installations du territoire de Toulouse Métropole.

Le présent avenant s'inscrit dans un besoin d'apport supplémentaire de déchets verts non broyés répartis sur l'année en provenance des installations du territoire de Decoset (3000T) autres que les sites de Cugnaux, Cosmonautes, Monlong et le Ramier.

Les horaires sont modifiés pour l'accès au site en enlevant le samedi sur appel de l'astreinte

Accuse de réception en préfecture
031-253102636-20230615-D2023-41-DE
Date de télétransmission : 28/06/2023
Date de réception préfecture : 28/06/2023

Le présent avenant a donc pour objet :

- De modifier l'article 2 de la convention relative aux conditions d'organisation de la convention d'entente, afin de permettre l'apport de 3 000 T de Déchets verts non broyés supplémentaires,
- De modifier l'article 6 relatif au Protocole Technique annexé à la convention d'entente, afin de supprimer l'accessibilité du site le samedi sur appel de l'astreinte.

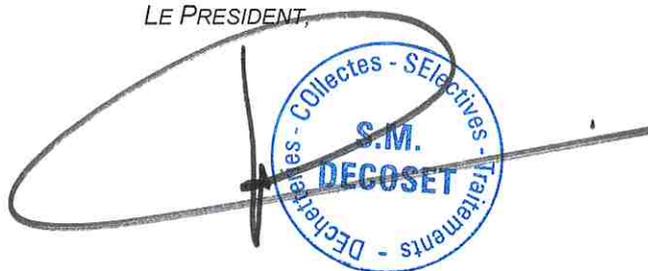
Le Comité syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet d'avenant avec le Syndicat SAGE ayant pour objet :
- **DONNE POUVOIR** à M. le Président pour signer cet avenant et tous les actes et documents relatifs à cette entente
- **S'ENGAGE** à inscrire au Budget les crédits nécessaires

Ainsi fait à BALMA, les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME,
LE PRESIDENT,

Secrétaire de séance
M. FOUCHOU-LAPEYRADE

	Toulouse Métropole	Autres EPCI	TOTAL
<i>Délégués en exercice</i>	16	16	32
<i>Nombre de voix par délégué</i>	2	1	48
Présents	8	9	17
Votants	8	9	17
Pouvoirs	1	0	1
Total de voix	18	9	27
Abstentions	0	0	0
Votes contre	0	0	0
Votes pour	18	9	27

Accusé de réception en préfecture
031-253102636-20230615-D2023-41-DE
Date de télétransmission : 28/06/2023
Date de réception préfecture : 28/06/2023